Idées

Économie

Élections

Politique

Monde

Tech-Médias

Entreprises

BANQUE - ASSURANCES ~

La justice française assimile le bitcoin à de la monnaie

Pour le Tribunal de Commerce de Nanterre, le bitcoin est un actif incorporel fongible. Une décision importante qui devrait faciliter les opérations en bitcoins et assurer une meilleure liquidité du marché.

Banque & Assurances



La justice assimile le bitcoin à de la monnaie alors que les opérations de prêts en bitcoins se multiplient (INA FASSBENDER/AFP)

LesEchos



...

S'ABONN

À la une

Idées

Économie

Élections

Politique

Monde

ech-Médias

Entreprises

attention dans un univers en voie de régulation. Mais la décision du Tribunal de Commerce de Nanterre, en date du 26 février, et révélée par « L'Agefi », fera date à double titre : c'est une première en France, d'autant plus qu'elle sort de la jurisprudence habituelle. Surtout, elle permet de qualifier la nature juridique du bitcoin, la plus célèbre et ancienne cryptomonnaie.

En effet, le tribunal considère le bitcoin comme un actif incorporel fongible, qui relève juridiquement « *de la chose de genre* », c'est-à-dire d'un bien interchangeable, mais non individualisable, au même titre que la monnaie fiduciaire.

Une portée considérable

« La portée de cette décision est considérable car elle permet de traiter le bitcoin comme de la monnaie ou d'autres instruments financiers. Elle va donc faciliter les transactions en bitcoins, comme les opérations de prêts ou de repo, qui se développent, et favoriser ainsi la liquidité du marché des cryptomonnaies », estime Hubert de Vauplane, avocat spécialisé chez Kramer & Levin.

Cette décision a été prise dans le cadre d'un contentieux entre la plateforme d'échange française Paymium et la société anglaise d'investissement alternatif BitSpread. En résumé, Paymium a prêté 1.000 bitcoins à BitSpread en 2014, avant la scission (hard fork) du bitcoin en 2017, créant une nouvelle cryptomonnaie, le bitcoin Cash, selon une

À la une

Idées

Économie

Élections

Politique

Monde

Tech-Médias

Entreprises

Nature juridique du bitcoin

Pour répondre à cette question, le Tribunal s'est donc penché sur la nature juridique du bitcoin. La loi Pacte a surtout donné un statut aux acteurs des cryptomonnaies, se contentant d'une définition générique de ces nouvelles monnaies numériques. Une fois que les juges ont considéré le bitcoin comme un actif fongible, autrement dit, comme de la monnaie, le prêt en bitcoin relève du « prêt de consommation » (à ne pas confondre avec le crédit à la consommation), qui transfère la propriété du bien prêté à l'emprunteur pendant la durée du prêt. Et donc, les bitcoins Cash appartiennent à l'emprunteur, comme le dividende à l'actionnaire, estime le Tribunal.

Le fork dans tous les contrats de prêts

Certains acteurs des cryptomonnaies ne partagent pas cette analyse et considèrent davantage le *fork* comme une destruction de valeur. « *Cette pâle copie de l'original a incontestablement pesé sur les cours du bitcoin* », estime un professionnel. Aujourd'hui, le bitcoin vaut plus de 8.100 euros et le bitcoin Cash 305 euros. Une seule certitude : désormais tous les contrats de prêts seront assortis d'une clause de restitution au prêteur en cas de *fork*. La question de la détention des droits entre débiteurs et créanciers avant et après scission promet sans doute de belles batailles judiciaires.

Les cryptos et le bitcoin n'échappent pas au «massacre de la Saint Valentin»

Eric Benhamou

Votre journal de référence

Depuis plus de 110 ans, la rédaction des Echos a développé une expertise unique dans la couverture de l'actualité.

Les Echos

En direct

[•••

S'ABONNER

À la une

Idées

Économie

Élections

Politique

Monde

Tech-Médias

Entreprises

des analyses pointues pour permettre de mieux comprendre le monde d'aujourd'hui et de s'approprier les enjeux de demain.

Abonnez-vous à votre tour et bénéficiez d'une couverture unique et experte de l'actualité, d'un accès illimité à l'intégralité du travail de nos journalistes : analyses, exclusivités, enquêtes, newsletters ainsi qu'à la version premium du site.

Je découvre les offres

LES PLUS LUS

